

Les plaignants du Levothyrox déboutés de leur action contre Merck

Par Le Figaro.fr avec Reuters | Mis à jour le 05/03/2019 à 15:13

Le tribunal d'instance de Lyon a débouté aujourd'hui les 4113 plaignants qui poursuivaient les laboratoires Merck dans le cadre de l'enquête lancée dans l'affaire du Levothyrox, médicament controversé des troubles de la thyroïde.

» **LIRE AUSSI - Levothyrox: la justice civile tranche ce mardi sur l'indemnisation des victimes**

(<http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2019/03/05/01016-20190305ARTFIG00004-levothyrox-la-justice-civile-tranche-ce-mardi-sur-l-indemnisation-des-victimes.php>)

» **VOIR AUSSI - Comprendre l'affaire du Levothyrox**



Ces plaignants poursuivaient dans le cadre d'une action collective le laboratoire allemand pour "défaut d'information" dans le changement de la formule du Levothyrox qui, selon des malades, provoque des troubles graves. Une enquête avait été ouverte en septembre 2017 pour "tromperie aggravée, atteintes involontaires à l'intégrité physique et mise en danger d'autrui" et le parquet avait pris le 30 novembre des "réquisitions supplétives" pour "homicide involontaire".

L'avocat des plaignants, Christophe Lèguevaques, n'a pas caché sa déception à la lecture de cette décision. "Le tribunal a considéré que Merck n'avait pas commis de faute dans l'obligation d'information qui pesait sur elle. Mais nous allons certainement conseiller aux clients d'interjeter appel de cette décision", a-t-il confié à Reuters. "C'est une grosse déception pour moi et pour les malades qui attendaient une reconnaissance de la justice de leurs souffrances. Et on leur dit aujourd'hui que c'est simplement un problème sociologique et non pas juridique. Ces termes ne sont pas acceptables pour les malades", considère-t-il.

Merck, dont le siège français est situé à Lyon, était poursuivi dans le cadre d'une action collective par 4113 plaignants qui réclament 41,13 millions d'indemnité. Le 3 décembre 2018, 300 victimes avaient participé à ce procès. La formule du médicament, qui est vendue à plus 3,3 millions de personnes en France, a été changée en mars 2017 pour des

raisons de conservation. Mais plusieurs milliers de personnes se sont plaintes auprès de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de la santé (ANSM), affirmant ressentir des fatigues intenses, des crampes et des vertiges.

LIRE AUSSI :

» **Le médicament Levothyrox au cœur d'un procès hors norme** (<http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2018/12/03/01016-20181203ARTFIG00114-le-medicament-levothyrox-au-coeur-d-un-proces-hors-norme.php>).

Le Figaro.fr avec Reuters

Contenus sponsorisés

(https://www.deejo.fr/fr/14-deejo-quand-le-couteau-de-poche-se-reinvente.html?utm_source=taboola&utm_medium=native-ads&utm_campaign=taboola-native-ads-mai-2018&utm_content=lefigaro-lefigaro).

Ce nouveau couteau de poche va vous surprendre

(https://www.deejo.fr/fr/14-deejo-quand-le-couteau-de-poche-se-reinvente.html?utm_source=taboola&utm_medium=native-ads&utm_campaign=taboola-native-ads-mai-2018&utm_content=lefigaro-lefigaro).

(http://bredings-person.com/f4607b91-6ad4-4dc1-bf2f-24d34ac2e343?utm_source=taboola&utm_medium=cpc&utm_campaign=taboola_dk&utm_term=lefigaro-lefigaro&utm_content=225731023).

Cette astuce oubliée élimine le ronflement et l'apnée du sommeil

(http://bredings-person.com/f4607b91-6ad4-4dc1-bf2f-24d34ac2e343?utm_source=taboola&utm_medium=cpc&utm_campaign=taboola_dk&utm_term=lefigaro-lefigaro&utm_content=225731023).

(https://sante-seniors.mamutuelleparinternet.com/devis-senior.html?sourceref=tabSENpi&utm_source=Taboola&utm_medium=Nativesads&utm_campaign=santeseniors&utm_term=lefigaro-lefigaro).